

Brevets—Loi

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député. N'approuve-t-il pas cette observation faite le 17 juillet 1981 comme en fait foi le compte rendu à la page 11679:

Pour commencer, je me dois de dire que cette tactique me répugne.

On y fait allusion à ce que le gouvernement tentait de faire.

Je la trouve insultante et répugnante parce qu'elle s'attaque à l'essence même de notre système parlementaire démocratique. Au lieu d'avoir une démocratie parlementaire, nous avons ce qui ressemble davantage à une dictature parlementaire.

M. Rossi: Qui a dit cela?

M. Riis: Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a dit cela le 17 juillet 1981.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Comment avez-vous pu dire pareille chose, Don?

M. Mazankowski: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député cite des paroles hors contexte.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Chaque fois qu'on empêche le Parlement de fonctionner, qu'on refuse à un ministre ou à un simple député le droit de présenter un projet de loi et de le faire discuter, on porte atteinte au droit du Parlement de fonctionner, au droit de la démocratie de s'exercer, on se livre à une subversion totale du processus parlementaire. Voilà ce que nous supportons depuis une semaine.

M. Rossi: C'est ce que vous avez fait en 1981.

Une voix: C'est pour cela que vous avez perdu le pouvoir.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un point de débat. La parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) pour poser une question ou faire une observation.

M. Riis: Monsieur le Président, je demandais à mon honorable collègue ce qu'il pensait de cette citation. Je vais tout simplement la terminer. Le député de Végréville (M. Mazankowski) a déclaré:

Si nous croyons en la démocratie parlementaire et au droit à la liberté de parole, nous devons alors sûrement veiller à ce que les droits et privilèges du Parlement soient toujours protégés. Ces droits et privilèges sont sacrés. Après tout, le Parlement est la base indispensable de nos libertés essentielles et dire qu'il vaudrait mieux pour nous qu'il n'existe pas m'effraie. J'ai constaté au cours de mes treize années ici, une certaine érosion des droits et privilèges des députés. Nos droits, privilèges et pouvoirs de députés, quels qu'ils soient, nous viennent de cette institution et cela me désolerait de les voir davantage minés.

La motion de clôture d'aujourd'hui n'est qu'une façon de plus de mépriser et de saper l'esprit et les privilèges de cette institution.

En terminant, il a ajouté:

A mon sens, la fin du débat parlementaire marque le commencement de la tyrannie.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Mazankowski: Nous voulons un débat parlementaire.

M. Boudria: Très brièvement, monsieur le Président, je tiens à préciser que c'était fort bien dit.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. La parole est à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), sur un rappel au Règlement.

[Traduction]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez déclaré que la période réservée aux questions et observations était terminée, mais je pense qu'il ne serait que juste de nous dédommager du temps pendant lequel le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a cherché à nous faire la leçon. Des gens qui ont laissé sonner les cloches pendant 14 jours n'ont pas de leçon à nous donner.

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): Je fais remarquer au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que j'ai accordé au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) une minute et demie de plus pour ses questions ou observations. Par conséquent, la période réservée aux questions et observations est, je le répète, bien terminée. Reprenons le débat.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je me félicite de la possibilité qui m'est donnée d'intervenir à propos du projet de loi C-22, car j'ai la très nette impression que cela ne se reproduira pas souvent. J'ai été étonné d'apprendre, vendredi dernier, qu'après avoir entendu seulement sept intervenants se prononcer au sujet de cette mesure, le leader parlementaire du gouvernement comptait présenter une motion de clôture.

Il s'agit d'un projet de loi d'une importance capitale pour les Canadiens. Pourtant le gouvernement applique une forme de clôture alors que quelques orateurs seulement ont eu l'occasion de donner leur avis sur la question. Nous avons déposé les pétitions de milliers de Canadiens de toutes les régions du pays qui s'opposent au contenu de ce projet de loi. Ils signalent que cette mesure accroîtra les coûts, tant pour eux-mêmes que pour leur province. Ils s'opposent à ce que le gouvernement actuel se plie aux volontés des États-Unis et l'exhortent à ne pas donner suite à ce projet de loi. Cependant, le gouvernement veut en faire adopter le principe le plus vite possible. Nous prévoyons qu'il tentera également de brûler les étapes de l'examen en comité puisqu'il a peur de son propre projet de loi. Cette mesure législative met le gouvernement mal à l'aise et il ne souhaite pas que les Canadiens l'examinent de trop près.

Quant au débat en cours et à l'ensemble du processus, notre objectif consistera, tant à la Chambre qu'ailleurs, à tenter par tous les moyens d'attirer l'attention du public sur ce projet de loi, car lorsque les Canadiens en auront compris la portée, ils s'y opposeront. Le gouvernement se sait en difficulté et cherchera donc à faire adopter le projet C-22 en attirant le moins d'attention possible. Nous n'avons pas l'intention de le laisser faire.

Les Canadiens ont plusieurs raisons de ne pas voir ce projet de loi d'un bon oeil. Plus ils en entendent parler, moins ils y sont favorables. Premièrement, ils y voient bien entendu un nouvel exemple de la tendance du gouvernement à se plier aux volontés de l'Oncle Sam, lequel dépense 100 millions de dollars pour faire crier grâce au Nicaragua par Contrás interposés. Ils n'ont pas besoin de faire cela au Canada parce que nous sommes prêts à nous soumettre à tout moment. Nous avons vu à maintes reprises comment le gouvernement procède pour y parvenir, par exemple, en supprimant l'AEIE, en liquidant le Programme énergétique national et en renonçant à sa propre